COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Ouverture des frontières aériennes : « voyage.gouv.tg » lancé pour digitaliser la gestion des voyageurs à l’Aéroport de Lomé*

**Lomé (Togo), 03 août 2020** – Le Gouvernement a lancé <https://voyage.gouv.tg> une plateforme digitale qui permet aux voyageurs entrants et sortants du Togo, d’effectuer en ligne, les procédures d’immigration et sanitaires nécessaires pour voyager en toute sécurité.

En digitalisant les procédures, la plateforme <https://voyage.gouv.tg>, élaborée par le Ministère de l’Économie Numérique et des Innovations Technologiques en collaboration avec les Ministères de la Sécurité et de la Santé, permet d'anticiper l’arrivée des voyageurs. Elle améliore la qualité de leur expérience en réduisant les temps d'attente y compris pour effectuer les prélèvements liés au test PCR auquel ils sont désormais soumis au départ et à l’arrivée au Togo. Enfin, la plateforme permet de payer les frais liés au test Covid-19 étant dotée de différents moyens de paiement digitaux sécurisés (Cartes bleues : Visa et Mastercard ; mobile money : T-Money et Flooz).

Cet ensemble de services propulse le Togo au rang des rares pays au monde à avoir complètement dématérialisé les procédures de voyage notamment les formulaires d’immigration et de santé à l’arrivée et au départ de leurs aéroports.

*« Notre objectif est simple : faciliter la vie des voyageurs par la dématérialisation en leur apportant un gain de temps et d’efficacité sur leur parcours, sans baisser le niveau des contrôles de sécurité et sanitaires »* a déclaré Cina Lawson, ministre des Postes, de l'Économie Numérique et des Innovations Technologiques.

En outre, pour compléter ce dispositif sanitaire, une application mobile de traçage de contacts a été développée par le Gouvernement. Dénommée TOGO SAFE, l’application déjà disponible dans l'App Store et bientôt sur Play Store et dans l'App Gallery, utilise la fonction Bluetooth du téléphone de son utilisateur pour l’alerter lorsqu’il a été en contact avec une personne testée positive au Coronavirus. Elle permet également aux autorités sanitaires de s’assurer du respect par les voyageurs, de l’obligation de quarantaine à laquelle ils sont tous soumis à leur arrivée sur le territoire togolais en attendant les résultats de leur test ou bien s’ils sont testés positifs.

Les plateformes voyage.gouv.tg et TOGO SAFE sont mises en œuvre dans le respect des règles et bonnes pratiques en matière de confidentialité et de sécurité des données, conformément aux dispositions de la loi N°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel en République Togolaise.

Pour rappel, le Togo a enregistré au total à ce jour 961 cas confirmés à la COVID-19 dont 282 sont actifs et 660 guéris.

Pour plus d’informations, rendez-vous sur : <https://covid19.gouv.tg>

 <https://voyage.gouv.tg>

 <https://togosafe.gouv.tg>

**Contact presse** : presse@numerique.gouv.tg